

DEMARCHE D'INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS AUX ACCUELS PERISCOLAIRES ET MERCREDIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 : ALSH JUJURIEUX

Pour information, l'inscription pourra se réaliser uniquement si vous possédez un espace famille. Sinon, il faudra vous rapprocher directement de l'équipe de direction par mail (cljujurieux@ain-cerdon.fr) ou par téléphone (04.74.36.88.38).

1^{ère} étape : Se connecter sur son profil.

Voici le lien url de la structure pour accéder à la page d'authentification pour se connecter à votre espace famille : <https://espacefamille.aiga.fr//3215452>.

Indiquer votre email et le mot de passe utilisé lors de la création de votre espace.

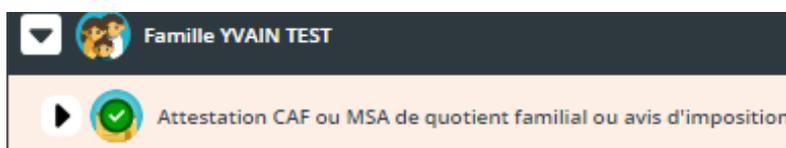


2^{ème} étape : Mettre les documents demandés pour l'année 2024-2025 sur votre espace dans l'onglet « MES DOCUMENTS à envoyer »



- 1) Pour la famille nous demandons 1 document obligatoire : l'attestation CAF ou MSA de quotient familial à jour ou votre dernier avis d'imposition.

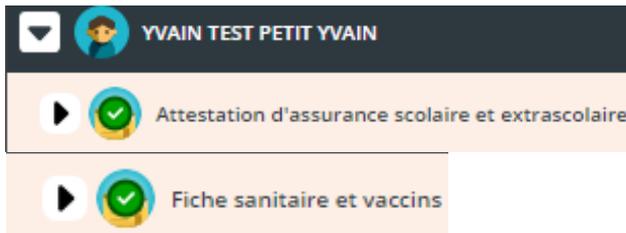
ENVOYER LE DOCUMENT DANS LE DOSSIER ATTESTATION CAF ou MSA de quotient familial ou avis d'imposition 2024-2025



Dans les documents pour la famille, vous pouvez transmettre **le contrat et le mandat de prélèvement automatique avec un RIB** dans le dossier « Contrat et Mandat de prélèvement SEPA » si vous souhaitez être prélevé automatiquement chaque mois (vous retrouverez le contrat et le mandat de prélèvement à compléter dans l'onglet « Documentation structure » sur votre espace famille).



II) Pour les enfants nous demandons des documents obligatoires :



- L'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire couvrant l'année 2024-2025
- La fiche sanitaire complétée avec la copie des vaccins à jour (**Vous retrouverez la fiche sanitaire dans l'onglet « DOCUMENTATION STRUCTURE ».**)



En plus des documents obligatoires, vous pouvez nous transmettre, le cas échéant, le PAI (Protocole d'accueil individualisé) de votre enfant.

3^{ème} étape : Nous envoyer un mail.

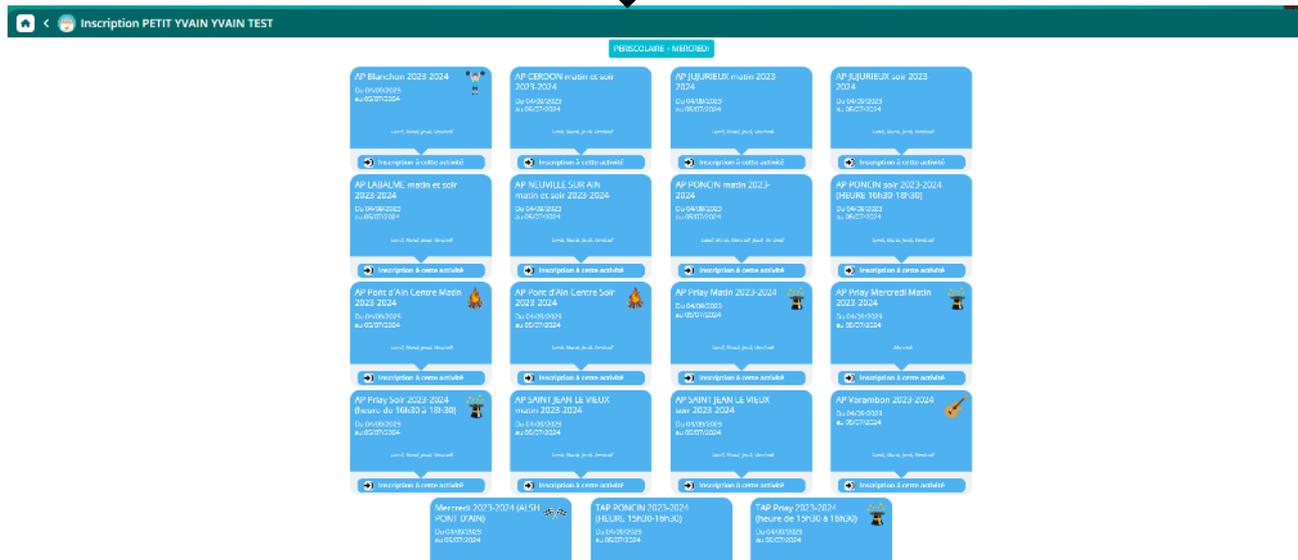
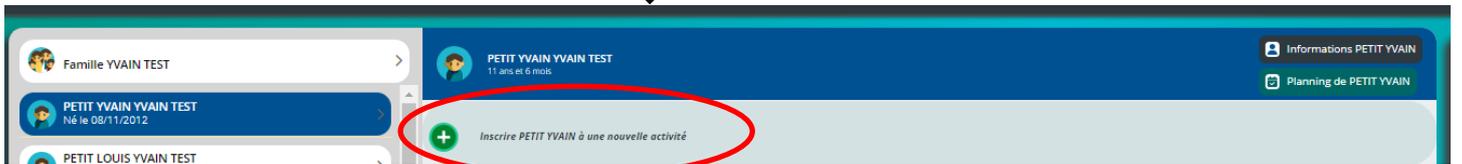
Dès que vous avez transmis tous les documents obligatoires et/ou facultatifs dans les bons dossiers, vous devez nous envoyer un mail sur l'adresse cljujurieux@ain-cerdon.fr afin que l'on puisse valider vos documents.

Cela permettra de vous retourner un mail pour vous signaler que vos documents sont validés ou s'il manque des informations.

4^{ème} étape : S'inscrire au dispositif de votre accueil périscolaire.

Dès que nous avons validé vos documents et que les inscriptions **pour les accueils périscolaires et les mercredis 2024-2025 seront ouvertes (à partir du 26/06/2024)**, vous pourrez inscrire votre ou vos enfants sur la/les activité(s).

1) Pour ce faire, vous devez sélectionner votre enfant :



SELECTIONNER LES DISPOSITIFS EN FONCTION DE VOS BESOINS

Listes des dispositifs

Pour l'accueil périscolaire de Cerdon :

- AP CERDON matin et soir 2024-2025

Pour l'accueil périscolaire de Jujurieux :

- AP JUJURIEUX matin 2024-2025

- AP JUJURIEUX soir 2024-2025

Pour l'accueil périscolaire de Labalme :

- AP LABALME matin et soir 2024-2025

Pour l'accueil périscolaire de Neuville sur Ain :

- AP NEUVILLE SUR AIN matin et soir 2024-2025

Pour l'accueil périscolaire de Poncin :

- TAP PONCIN 2024-2025 (heures 15h30-16h30)

- AP PONCIN soir 2024-2025 (heures 16h30-18h30)

- AP PONCIN matin 2024-2025 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin)

Pour l'accueil périscolaire de St Jean le Vieux :

- AP ST JEAN LE VIEUX matin 2024-2025

- AP ST JEAN LE VIEUX soir 2024-2025

Pour les mercredis à l'accueil de Jujurieux :

- MERCREDIS 2024-2025 (ALSH JUJURIEUX)

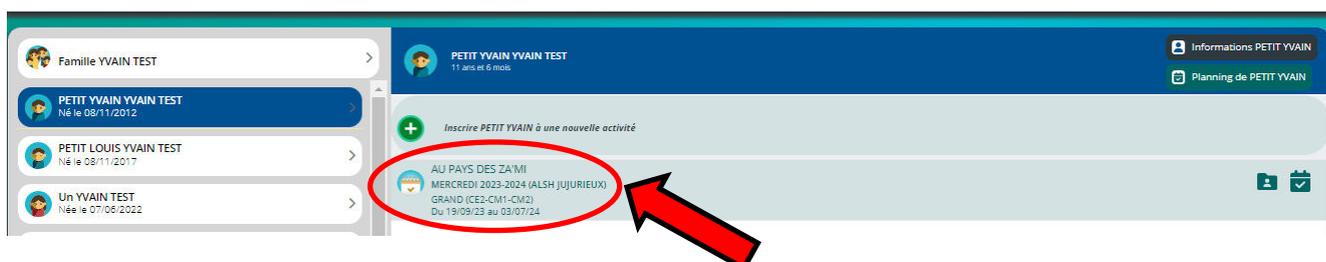
Pour certains dispositifs, vous allez devoir choisir le groupe d'âge en fonction du niveau scolaire de votre enfant :

Cette démarche doit être réalisée pour chaque enfant.

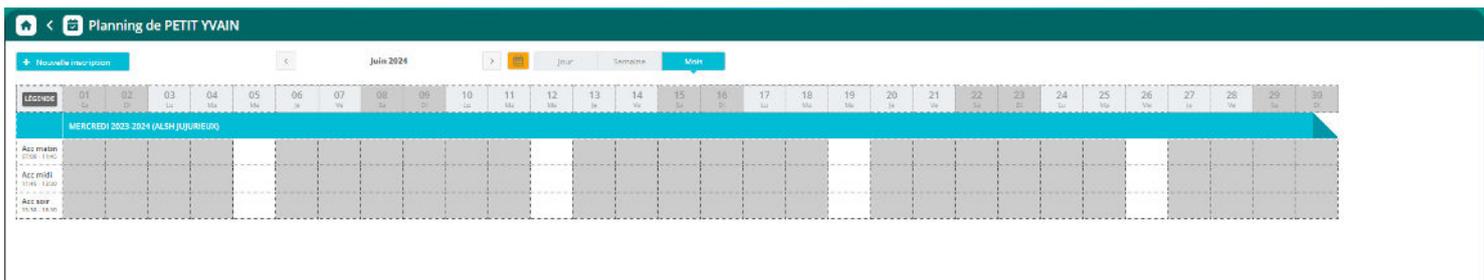
5ème étape : Réservation des jours précis en fonction de vos besoins.

Attention : Pour pouvoir réserver les jours précis vous devez attendre que nous validions votre demande d'inscription aux activités choisies. Vous recevrez un mail automatique dès que votre inscription au dispositif sera validée.

- Pour réserver les jours précis, vous devez retourner sur votre enfant et sélectionner l'activité sur laquelle vous avez réalisé votre demande d'inscription (*exemple ci-dessous avec l'activité MERCREDI 2023-2024*).



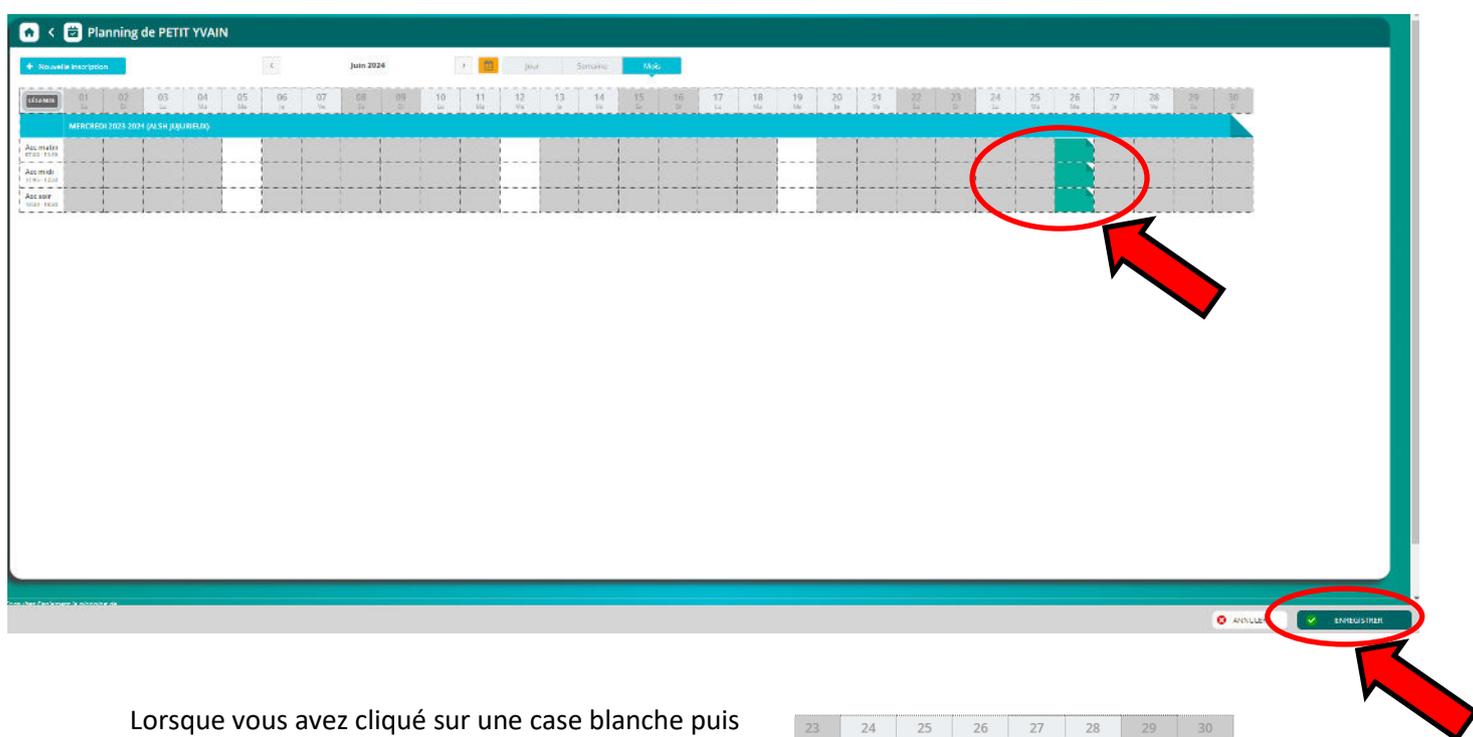
- Un planning s'affichera par jour, par semaine ou par mois en fonction de votre critère de sélection.



Le planning affichera des cases blanches chaque jour en fonction du dispositif.

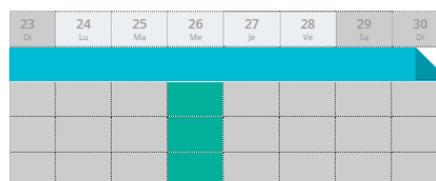


Pour pouvoir réserver il faut cliquer sur les cases blanches en fonction de votre besoin et cliquer sur « enregistrer » en bas à droite (*exemple sur la journée du mercredi 26 juin 2024*).



Lorsque vous avez cliqué sur une case blanche puis « enregistrer », la case change de couleur :

Pour annuler votre réservation vous devez re cliquer sur la case de couleur puis « enregistrer ».



LEGENDES A CONNAÎTRE :



Limite de capacité atteinte



Réservation en liste d'attente



Réservation

INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS DU 26/06/2024 AU 31/07/2024

REPRISE DES INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS LE 26/08/2024